

## Tableau des épreuves

Nature des épreuves	Coef.	Durée
1ère série - EPREUVES PRATIQUES		
1.1 - Traçage sur le terrain, après étude du site, lecture et adaptation du plan préétabli	3	2 h
1.2 - Description des phases du montage, à partir d'un plan remis	4	1 h (1)(2)
1.3 - Fabrication - soit d'un élément du chapiteau - soit d'un élément d'équipement intérieur - soit d'accessoires	3	3 h max.
2ème série - EPREUVES ECRITES, GRAPHIQUES ET ORALES		
2.1 - Expression française	1 1/2	1 h 30
2.2 - Mathématiques appliquées	1 1/2	1 h 30
2.3 - Dessin		
a) dessin technique	2	1 h 30
b) dessin d'art appliqué	1	1 h 30
2.4 - Technologie et prévention des accidents	3	40 mn (1)(2)
2.5 - Economie familiale et sociale, législation du travail	1	30 mn (1)(2)

Rappel: Pour l'ensemble des épreuves pratiques, une moyenne inférieure à 10/20 est

éliminatoire (arrêté du 6 décembre 1971)

( Pour <sup>l'ensemble</sup> des épreuves, la note zéro maintenue par le jury est éliminatoire

(1) Epreuve orale

(2) Préparation comprise

## C.A.P. MONTEUR EN CHAPITEAUX

Le monteur en chapiteaux est un ouvrier qualifié qui trouve son emploi

- chez les constructeurs de chapiteaux, où il peut effectuer des travaux de découpage et d'assemblage de toile
- chez les fabricants de gradins, où il peut travailler le fer et le bois
- dans les entreprises de spectacles (cirques, théâtres ambulants, expositions, foires, manifestations sportives, ...) où il participe, sous les ordres du chef-monteur, à la mise en place du chapiteau, des installations intérieures, et à la confection d'éléments d'équipement et d'accessoires
- dans tout organisme ou entreprise utilisant des structures éphémères (expositions, foires, ...) où il participe à la mise en place des stands, à l'entretien et à la remise en état de leurs éléments.

Il peut, dans le cadre de la formation continue, accéder à un niveau de haute qualification ou à des postes de responsabilité, ou s'orienter vers d'autres activités du secteur du Spectacle.

Le monteur en chapiteaux doit :

- lire, comprendre et interpréter les plans et schémas utilisés dans la Profession
- savoir effectuer des relevés simples et des traçages sur le terrain
- connaître et savoir utiliser les matériels et outillages de la profession
- connaître, savoir utiliser et contrôler les matériaux employés (bois, métaux, plastiques, textiles naturels et synthétiques, cordages, ...)
- connaître les techniques usuelles (classiques et récentes) de fabrication et de montage (charpente, mécanique, manutention, levage) et pouvoir s'adapter à leur évolution
- savoir éventuellement fabriquer ou remettre en état des éléments d'installations, d'équipements intérieurs, et des accessoires
- connaître et appliquer les règles de sécurité relatives
  - . à la manutention et au levage
  - . aux matières, produits, matériels et outillages de la profession
  - . aux installations (électriques en particulier)
  - . aux risques d'incendie et de panique dans les établissements de spectacles
  - . aux systèmes d'aération et de chauffage
- être sensible à l'aspect esthétique des ouvrages
- connaître sa place dans l'organisation technique du spectacle.

L'acquisition de ces connaissances relève d'une formation de niveau V sanctionnée par le C.A.P. Monteur en chapiteaux.